



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ABITIBI-EST VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Malartic du mardi, 16 juillet 2019, tenue au 901, rue Royale à Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Pascal Lemieux, conseiller, district 4

Sont absents :

M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présents :

M^e Gérald Laprise, directeur général
M^e Kathy Gauthier, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019;

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019;

1.4.- Autorisation d'entreprendre un recours en démolition : 861, rue Laurier;

2.0.- MAIRIE

RÉSOLUTION
2019-07-245



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2.1.- IGA Marché Demers – Invitation au souper du cowboy du 15 août 2019 dans le cadre du Festival Western de Malartic;

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

3.1.- Emprise du Canadien National (CN) – Réparation de l'avenue Centrale Nord;

3.2.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – TECQ 2019-2023;

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

4.1.1.- Liste des comptes payés;

4.1.2.- Liste des comptes à payer;

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;

4.1.6.- Approbation des comptes à payer;

5.0. - URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) - Demande d'attestation municipale pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau assujéti à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) – Puits d'eau potable, projet Odyssey;

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

7.1.- Grand Défi Pierre Lavoie – La Grande Marche 2019;

7.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or – PSPS – 37^e finale régionale centralisée des Jeux du Québec – 20 000 \$;

7.3.- Délégation d'un signataire – Protocole d'entente pour la participation à la parade 2019 du Festival Western de Malartic;

7.4.- Centre Michel-Brière (CMB) – Lexan pour les bandes;

7.5.- Concours « Cartes de Noël »;

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Délégation d'un signataire – Déclaration du demandeur ou du titulaire contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (R.L.R.Q. c. Q-2) – Certificat d'autorisation pour l'entreposage des matériaux relatifs au démantèlement de la route 117;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 8.2.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Traçage des traverses piétonnières sur la rue Royale;
- 8.3.- Réparation de certains trottoirs et bordures;
- 8.4.- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – entretien des bacs à fleurs des commerçants;
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 10.1.- Nomination d'un membre sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic;
- 10.2.- Carrefour Jeunesse-Emploi Abitibi-Est - Comité local de suivi en travail de milieu – proposition de calendrier 2019-2020;
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Paroisse St-Martin-de-Tours – Départ de M. Robert Charron, curé – 20 juillet 2019;
- 11.2.- Fleurs en surplus à disposer;
- 12.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**
- 12.1.- Remise des aides financières 2019 aux organismes visés par une entente financière;
- 13.0.- **CORRESPONDANCE**
- 13.1.- MRC de La Vallée-de-l'Or – 23 projets financés dans le cadre du PSPS;
- 13.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or – Programme projets jeunesse locaux 20 000\$;
- 13.3.- Maison de la famille de Malartic : Rapport annuel des activités 2018-2019 – États financiers au 31 mars 2019 et prévisions budgétaires 2019-2020;
- 13.4.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Schémas de couverture de risques en sécurité incendie;
- 13.5.- Croix-Rouge canadienne – Remerciements;
- 13.6.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;
- 13.7.- Sûreté du Québec (SQ) – Parcours interactif de sensibilisation – quadriporteur, triporteur et fauteuil roulant motorisé – 31 juillet 2019;
- 14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**
- 1.0.- **GREFFE**



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2019-07-246

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-07-247

1.3.- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 juillet 2019, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2019-07-248

1.4.- Autorisation d'entreprendre un recours en démolition : 861, rue Laurier

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-02-052 a été adoptée le 13 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'envoi d'une correspondance au propriétaire le 21 février 2018 d'effectuer les travaux prévus au certificat d'autorisation du 3 novembre 2017, ceux-ci n'ont toujours pas été exécutés;

CONSIDÉRANT l'état vétuste du bâtiment, la Ville a mandaté une firme externe afin de procéder à l'évaluation du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE suite à une inspection de l'immeuble sis au 861, rue Laurier, il a été constaté que ce dernier est dans un état vétuste et insalubre;

CONSIDÉRANT QUE ledit immeuble est dangereux pour la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT QUE la quantité et la nature des travaux à effectuer sur l'immeuble sont très importants en raison de son état de dégradation avancée;

CONSIDÉRANT l'article 231 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1) stipulant qu'une ville peut entreprendre un recours en démolition lorsqu'un immeuble est dans un état dangereux;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M^e Kathy Gauthier, greffière, à faire toutes les démarches nécessaires afin de confier à une société d'avocats externe le mandat d'exercer tous les recours afin d'obtenir une ordonnance de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

démolition de l'immeuble sis au 861, rue Laurier, propriété de monsieur Sounthone Chandavong;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

**RESOLUTION
2019-07-249**

2.1.- IGA Marché Demers – Invitation au souper du cowboy du 15 août 2019 dans le cadre du Festival Western de Malartic

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Festival Western de Malartic, la société IGA Marché Demers organise le souper du cowboy du 15 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACHETER une table pour 10 personnes, au montant de 250 \$, pour le souper du 15 août 2019 dans le cadre du Festival Western de Malartic et organisé par la société IGA Marché Demers;

DE DEMANDER à la greffière de faire la promotion du souper du cowboy du 15 août 2019 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic;

Adoptée.

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

**RESOLUTION
2019-07-250**

3.1.- Emprise du Canadien National (CN) – Réparation de l'avenue Centrale Nord

CONSIDÉRANT QUE le Canadien National (CN) est responsable de l'entretien et du bon fonctionnement de l'emprise ferroviaire sur l'avenue Centrale Nord, à Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a refait le pavage de l'avenue Centrale Nord en 2018, à l'exception de la section de l'emprise ferroviaire du Canadien National (CN);

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de l'avenue Centrale Nord est en mauvais état dans la section de l'emprise ferroviaire du Canadien National (CN);

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été amorcés dans l'emprise ferroviaire de l'avenue Centrale Nord par le Canadien National (CN) et que ceux-ci n'ont pas été complétés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite que ces travaux soient finalisés dans les plus brefs délais;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE une correspondance au Canadien National (CN) afin de lui demander de finaliser les travaux de réfection de l'emprise ferroviaire sur l'avenue Centrale Nord dans les plus brefs délais;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

3.2.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – TECQ 2019-2023

Dépôt du document à titre d'information.

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport de la trésorerie et dépôt des listes :

Le conseil de ville prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 543 modifiant le règlement numéro 539* autorisant la trésorière à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} juin 2019 au 30 juin 2019, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

Adoptée.

5.0.- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5.1.- Mine Canadian Malartic (MCM) - Demande d'attestation municipale pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) – Puits d'eau potable, projet Odyssey

CONSIDÉRANT QUE la Mine Canadian Malartic fait une demande d'attestation pour l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de*

RÉSOLUTION
2019-07-251

RÉSOLUTION
2019-07-252



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'environnement (R.L.R.Q. c. Q-2) concernant son projet Odyssey et que le projet respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement a étudié et examiné cette demande;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER, M^e Kathy Gauthier, greffière, ou madame Guylaine Roy, greffière adjointe, à signer le certificat de conformité réglementaire et à attester que l'aménagement d'une installation de prélèvement d'eau du projet minier Odyssey ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

6.0. - **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**

7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**

7.1.- **Grand Défi Pierre Lavoie – La Grande Marche 2019**

RÉSOLUTION
2019-07-253

CONSIDÉRANT QUE La Grande marche 2019 encouragée par le Grand Défi Pierre Lavoie présentera son évènement le 19 octobre 2019 au Parc du Belvédère;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants, la fermeture du quadrilatère des rues Frontenac, La Sarre, de la Paix et de l'avenue Abitibi est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fermer le quadrilatère des rues Frontenac, La Sarre, de la Paix et de l'avenue Abitibi et de s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- de donner accès aux résidents des rues en question à leur domicile;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades nécessaires à la tenue de cette activité;

Adoptée.

7.2.- **MRC de La Vallée-de-l'Or – PSPS – 37^e finale régionale centralisée des Jeux du Québec – 20 000 \$**

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION
2019-07-254

7.3.- **Délégation de signataire – Protocole d'entente pour la participation à la parade 2019 du Festival Western de Malartic**

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Malartic présentera sa 21^e



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

édition du 14 au 18 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'une parade dans les rues de la ville sous le thème « Country-Western » aura lieu le 15 août 2019, à 19 h 30;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PARTICIPER à la parade sous le thème « Country-Western » qui aura lieu le 15 août 2019, à 19 h 30;

D'AUTORISER monsieur Tommy Auger-Cadieux, directeur du Service des loisirs et de la culture, à signer le protocole d'entente pour la parade du Festival Western de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-07-255**

7.4.- Centre Michel-Brière (CMB) – Lexan pour les bandes

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix pour l'acquisition de feuilles de polycarbonate (lexan) pour les bandes du Centre Michel-Brière (CMB);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ci-après reçues :

Soumissionnaires	Feuilles lexan	Transport	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	TOTAL
Techni-Concept Premium inc.	5 758,08 \$	NIL	287,90 \$	574,37 \$	6 620,35 \$
Les Installations sportives Agora inc.	7 630,00 \$	350,00 \$	399,00 \$	796,01 \$	9 175,01 \$

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré sans procéder par appel d'offres, conformément au *Règlement numéro 901 concernant la gestion contractuelle*, et ce, en raison des montants en jeu;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur du Service des loisirs et de la culture recommande de retenir la soumission la plus basse, soit celle de la société Techni-Concept Premium inc. au prix de 6 620,35 \$, taxes et livraison incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RETENIR la soumission la plus basse, soit celle de la société Techni-Concept Premium inc. au prix de 6 620,35 \$, taxes et livraison incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et la greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-07-256**

7.5.- Concours « Cartes de Noël »

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de ville sont favorables à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

tenir un concours annuel afin de personnaliser les cartes corporatives de Noël de la Ville à l'aide d'œuvres créées par des artistes résidant sur le territoire de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TENIR annuellement un concours public afin de sélectionner deux (2) œuvres provenant de résidents de la Ville afin de reproduire cette œuvre sur la carte corporative de Noël de la Ville de Malartic;

DE REMETTRE un montant de 300 \$ pour la sélection d'une œuvre au gagnant « catégorie adulte (personne âgée de 18 ans et plus) » et un chèque-cadeau de 100 \$ au gagnant de la « catégorie relève » (personne âgée entre 6 à 17 ans);

DE MANDATER le comité de la culture de la Ville à sélectionner 2 œuvres par année dans le cadre de ce concours, et ce, à même le budget de 1 000 \$ pour l'acquisition d'œuvres d'art à la Ville;

Adoptée.

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

8.1.- Délégation d'un signataire – Déclaration du demandeur ou du titulaire contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q. c. Q-2) – Certificat d'autorisation pour l'entreposage des matériaux relatifs au démantèlement de la route 117

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de la déviation de la route 117, la Ville et Canadian Malartic GP (MCM) ont signé une entente-cadre et que la Ville doit récupérer des matériaux granulaires et de pavage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit faire une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) concernant la gestion et l'utilisation des matériaux granulaires et de pavage récupérés;

CONSIDÉRANT QUE le 29 janvier 2019 la Ville a accordé un contrat de services professionnels à la société d'ingénierie Norinfra inc. relativement à la demande d'autorisation pour la gestion des granulaires bitumineux recyclés (GBR) (résolution 2019-01-046);

CONSIDÉRANT QUE pour compléter la demande de certificat d'autorisation, la Ville doit autoriser monsieur Vincent Godbout, ingénieur et chargé de projet de la société d'ingénierie Norinfra inc. à signer pour et au nom de la Ville tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q. c. Q-2), incluant la déclaration du demandeur;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER Monsieur Vincent Godbout, ingénieur et chargé de projet à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q. c. Q-2), incluant la

RÉSOLUTION
2019-07-257



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

déclaration du demandeur;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-07-258**

8.2.- Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Traçage des traverses piétonnières sur la rue Royale

CONSIDÉRANT QUE les traverses piétonnières peintes sur la rue Royale (route 117), à Malartic, responsabilité du ministère des Transports du Québec, ne sont presque plus visibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de nombreuses plaintes verbales des citoyens en lien avec les traverses piétonnières invisibles;

CONSIDÉRANT QU'il est devenu dangereux pour la sécurité des piétons de traverser la rue Royale (route 117);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de ville demande que les traverses piétonnières de la Ville soient repeintes dans les plus brefs délais afin d'assurer la sécurité des piétons;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite également que les traverses piétonnières soient repeintes annuellement, et ce, avant le 15 juin de chaque année;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE TRANSMETTRE une correspondance au ministère des Transports du Québec afin de dénoncer la situation dangereuse sur la rue Royale (route 117);

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec que les traverses piétonnières soient repeintes annuellement avant le 15 juin de chaque année;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-07-259**

8.3.- Réparation de certains trottoirs et bordures

CONSIDÉRANT QUE l'état des trottoirs et bordures longeant quelques entrées charretières est risqué pour les piétons voulant s'y aventurer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic désire que ses citoyens soient en sécurité sur les trottoirs de la ville;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour la réfection de ces trottoirs, bordures et entrées charretières est estimé à plus de 40 000 \$ suivant une analyse effectuée et présentée par le directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à confier à une entreprise les travaux de réfection des trottoirs, bordures et entrées charretières identifiés, et ce, à même le budget annuel autorisé de 170 000 \$ pour le pavage 2019;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2019-07-260**

**RÉSOLUTION
2019-07-261**

**RÉSOLUTION
2019-07-262**

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

8.4.- Société d'horticulture et d'écologie de Malartic – entretien des bacs à fleurs des commerçants

CONSIDÉRANT QUE la Société d'horticulture et d'écologie de Malartic a fait parvenir une demande au conseil de ville pour l'entretien et l'arrosage de quelques bacs à fleurs aménagés par des commerçants fiers de l'image positive donnée à la rue Royale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les commerçants de Malartic et de les soutenir dans l'embellissement de la ville;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'entretien et l'arrosage des bacs à fleurs des commerçants de Malartic soient effectués par les employés du Service des travaux publics;

Adoptée.

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

10.1.- Nomination d'un membre sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le mandat du conseiller de la Ville sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic est venu à échéance le 14 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat est d'une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean Turgeon a démontré un intérêt à continuer de siéger sur le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER le conseiller M. Jean Turgeon au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Malartic pour une durée de trois ans, et ce, rétroactivement au 14 décembre 2018;

Adoptée.

10.2.- Carrefour Jeunesse-Emploi Abitibi-Est - Comité local de suivi en travail de milieu – proposition de calendrier 2019-2020

Dépôt du document à titre d'information.

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Paroisse St-Martin-de-Tours – Départ de M. Robert Charron, curé – 20 juillet 2019



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse St-Martin-de-Tours a fait parvenir une demande au conseil de ville afin de souligner le 50^e anniversaire de sacerdoce du curé Robert Charron et son départ prochain de la Paroisse;

CONSIDÉRANT QU'un souper sera servi le 20 juillet 2019 au sous-sol de l'église à Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REMERCIER le curé Robert Charron pour le travail accompli et le grand dévouement dont il a fait preuve pendant 13 ans auprès des paroissiens et paroissiennes de Malartic;

QUE le vin d'honneur soit offert par la Ville de Malartic lors du souper servi le 20 juillet 2019 ainsi qu'un cadeau souvenir soit remis au curé Robert Charron afin de souligner le travail accompli et le grand dévouement dont il a fait preuve auprès des paroissiens et paroissiennes de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2019-07-263**

11.2.- Fleurs en surplus à disposer

CONSIDÉRANT QU'après avoir fait les aménagements paysagers sur le territoire de la ville le Service des travaux publics dispose d'un surplus de fleurs;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Lemieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les fleurs en surplus soient remises à divers organismes sur le territoire de Malartic, notamment l'église St-Martin-de-Tours, la Place des Argousiers, la Villa St-Martin et le Club de golf de Malartic;

Adoptée.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

12.1.- Remise des aides financières 2019 aux organismes visés par une entente financière

Pour information.

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- MRC de La Vallée-de-l'Or – 23 projets financés dans le cadre du PSPS

Dépôt du document à titre d'information.

13.2.- MRC de La Vallée-de-l'Or – Programme projets jeunesse locaux : 20 000 \$

Dépôt du document à titre d'information.

13.3.- Maison de la famille de Malartic : Rapport annuel des activités 2018-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

2019 – États financiers au 31 mars 2019 et prévisions budgétaires 2019-2020

Dépôt du document à titre d'information.

**13.4.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Schémas de
couverture de risques en sécurité incendie**

Dépôt du document à titre d'information.

13.5.- Croix-Rouge canadienne – Remerciements

Dépôt de la correspondance.

**13.6.- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) –
projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention
spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables**

Dépôt du document à titre d'information.

**13.7.- Sûreté du Québec (SQ)– Parcours interactif de sensibilisation –
quadriporteur, triporteur et fauteuil roulant motorisé – 31 juillet
2019**

Il est demandé à la greffière de faire la promotion du « Parcours interactif de sensibilisation quadriporteur, triporteur et fauteuil roulant motorisé », le 31 juillet 2019, à 13 h 30, à l'hôtel de ville, 901, rue Royale, organisé par la Sûreté du Québec, en diffusant l'information sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 22


IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.


MARTIN FERRON
MAIRE


M^{re} KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE

RÉSOLUTION
2019-07-264



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

